

COMMUNE DE WEITBRUCH

PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à 19h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le 26 juin 2026 s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Madame le maire GELDREICH Angèle.

Nombre de membres en exercice :	23
--	-----------

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance :	16
--	-----------

Madame le maire, GELDREICH Angèle

Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : OTTMANN Yannick, SCHNEIDER Jeannine, GROSS Alexandre

Mesdames et messieurs les membres du conseil municipal :

ANTON TOSTAIN Laetitia, BIRGEL Jean François, GELDREICH Isabelle, GRASSER Gaëtan (arrivé au point n°3), HOERNEL Maegan, KOST Emile, KOST Véronique, MATZINGER Françoise, RIEHL Dominique, SCHAEFFNER Camille (arrivée au point n°5), SUSS Jean-Marc, TEMWA Jean-Claude, WAELDIN Jean-Claude, WALTER Carole.

Absents excusés avec pouvoir	5
-------------------------------------	----------

M. GOTTRI Alexandre donne pouvoir à M. OTTMANN Yannick

Mme KREBS Christel donne pouvoir à Mme GELDREICH Angèle

Mme MULLER Elodie donne pouvoir à M. SUSS Jean-Marc

M. MUSSLIN Nicolas donne pouvoir à Mme WALTER Carole

M. PFRIMMER Jean-Marc donne pouvoir à Mme KOST Véronique

Absent excusé	0
----------------------	----------

Absents	2
----------------	----------

GRASSER Gaëtan (arrivé au point n°3), SCHAEFFNER Camille (arrivée au point n°5),

Quorum : calcul du quorum : $23 : 2 = 11,50$ arrondis à l'entier supérieur 12.

Avec 16 membres présents à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame le maire accueille les conseillers municipaux et les informe que le point n° 8 : *Patrimoine* – *cession du 6 rue de Brumath* est retiré de l'ordre du jour n'ayant pas réceptionné tous les éléments du dossier, puis entame l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la séance du 11 juin 2026
3. Communication de Madame le maire et compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
4. Intercommunalité – point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de communes de la Basse-Zorn (CCBZ) et autres instances
5. Finances communales – acceptation d'une recette au titre du fonds de concours de la CCBZ
6. Finances communales – budget primitif 2026 -décision budgétaire modificative
7. Forêt – Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois
8. Patrimoine – cession du 6 rue de Brumath – **RETIRE**
9. Travaux – city stade – détermination de l'emplacement
10. Rapport d'activité 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
11. Questions diverses - informations - dates à retenir

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame le maire expose :

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal au début de chaque séance nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu les dispositions du droit local permettant de désigner un agent communal pour cette fonction,

Madame le maire propose de désigner Madame WEISBECKER, DGS

Après délibération, **le conseil municipal,**

DESIGNE à l'unanimité

Madame Marie-Thérèse WEISBECKER, directrice générale des services en tant que secrétaire de séance.

2. Procès-verbal de la séance du 11 juin 2026

Madame le maire précise que le procès-verbal de la séance du 11 juin 2026 a été transmis aux conseillers le 17 écoulé.

Madame le maire demande s'il y a des observations –
Il n'y a pas d'observation.

3. Communication de Madame le maire et compte rendu des décisions prises par délégations du conseil municipal

Arrivée de M. GRASSER Gaëtan

3/1. Communications de Madame le maire

Madame le maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles elle-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

- ❖ **Municipalité** (réunion maire + adjoints) : tous les lundis ou mercredi soir sauf exception
- ❖ **Permanence de Madame le maire sur RDV** : le mercredi matin entre 9h et 11h
- ❖ **Commissions communales**
 - 9 juin : commission *Communication*
 - 11 juin : commission réunie concernant le projet du candidat pour l'acquisition du 6 rue de Brumath
 - 18 juin : commission travaux
- ❖ **ECOLES**
 - 23 juin : conseil de l'école maternelle
- ❖ **CCAS**
 - 24 juin : réunion du conseil d'administration - séance d'installation
- ❖ **Divers**
 - 9 juin : ATIP / commission de mise en conformité pour le lotissement Sandgrub
 - 10 juin : réunion avec les maires du canton sur invitation du député M. Vincent THIEBAUT
 - 14 juin : APP 55^{ème} anniversaire
 - 16 juin : réunion de la municipalité avec la SAFER concernant la convention pour les biens vacants sans maître
 - 18 juin : réunion avec le service Voirie de la CeA
 - 19 juin : Assemblée Générale du FCW
 - 21 juin : fête de la musique au Millenium
 - 24 juin : comité de pilotage de la maison de l'enfance AGF/commune
 - 25 juin : réunion publique postélectorale –
Un retour sur la réunion qui a été fructueuse et qui est à renouveler
 - 27 juin : réception pour les grands anniversaires du 2^{ème} trimestre 2026
Madame SCHNEIDER Jeannine précise qu'il y avait 25 personnes invitées, 23 personnes étaient présentes et deux se sont excusées, le mari ayant fait un malaise la veille.
Ils étaient tous très satisfaits et nous ont félicité pour la bonne idée.

3/2 Compte rendu des décisions prises par délégations du conseil municipal

Alinéa 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, inférieurs à 90.000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque le projet est validé par le conseil municipal et que les crédits sont inscrits au budget ;

•	09/06/2026	revêtement de sol /mairie /accueil + bureau DGS	CDRE	3024,13 €
•	09/06/2026	revêtement de sol /mairie /bureau du maire	CDRE	1713,72 €

Alinéa 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Madame le maire a accordé une concession pour

- Une concession au columbarium à 1 200 € à M. STOLL Alphonse

4. Intercommunalité – point d’information sur les compétences exercées par la Communauté de communes de la Basse-Zorn et autres instances

Madame le maire énumère les réunions avec la CCBZ et les autres instances auxquelles elle-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

❖ **Communauté de Communes de la Basse-Zorn :**

- Bureau : 8 juin
- Divers :
 - 10 juin : réunion avec la police communale/intercommunale
 - 10 juin : réunion de Société Publique Locale « Grandir en Basse Zorn » à HOERDT dont la CCBZ est l'un des actionnaires à hauteur de 5.000 €
 - 12 juin : Assemblée générale de la FDMJC à Sundhouse
 - 15 juin : inauguration de l'aire de stationnement des camping-cars à Geudertheim
 - 17 juin : réunion de l'EPAD la Solidarité à Hoerd
 - 23 juin : GEMAPI /étude de seuil (hydroélectricité) à BietlenheimDeux études ont été réalisées, l'une pour la réalisation d'une passe à poisson ; 495.000 € et un reste à charge de 156.000 €) et l'autre pour la réalisation d'une centrale hydroélectrique (1,7 millions €) – une rentabilité estimée après 39 ans, une recette estimée à 42.000 €/an de la vente de l'énergie ce qui permettrait d'obtenir une opération blanche. Cependant il y a plusieurs incertitudes notamment : le débit d'eau dans les années à venir du cours d'eau et l'évolution du tarif de rachat du kwh. Lors d'une prochaine réunion des choix seront à faire.

NB : Tous les procès-verbaux du conseil communautaire sont transmis à tous les conseillers municipaux conformément à la loi et consultable sur le site de la CCBZ.

5. Finances communales – acceptation d'une recette au titre du fonds de concours de la CCBZ

Arrivée de Mme SCHAEFFNER Camille

Madame le maire expose

Le conseil municipal par délibération du 23 janvier 2025 a validé les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie notamment la salle Bartholdi. Il a également validé le plan de financement pour des travaux estimés à 141.654,53 € HT.

Par délibération du 15 septembre 2025, la CCBZ avait attribué un fonds de concours d'un montant de 32 240 € au titre de ces travaux.

La commune a sollicité une revalorisation du montant vu le montant définitif des travaux qui s'élève à 205 917 € HT avec un reste à charge de 128 743 € et vu qu'elle n'avait pas mobilisé la totalité de son enveloppe.

Par délibération du 22 juin 2026, la CCBZ a annulé le fonds de concours de 32 240 € et en attribue un d'un montant de 59.868,50 € qui correspond au solde du fonds de concours restant disponible.

Le conseil municipal, après délibération

DECIDE à l'unanimité

D'accepter le fonds de concours d'un montant de 59 868,50 € au titre des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie.

D'autoriser Madame le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables correspondantes.

6. Finances communales – budget primitif 2026 -décision budgétaire modificative

Madame le maire expose :

Afin de pouvoir faire les écritures pour l'intégration des équipements de voirie et de réseaux secs du lotissement Hornleiss II, il y a lieu de virer 1 458 256,33 €

- Du chapitre 21 compte 2151 (dépenses) sur le chapitre 041 compte 2151 (dépenses)
- Du chapitre 13 compte 13241 sur le chapitre 041 compte 13241 (recettes)

Après délibération, **le conseil municipal**

DECIDE à l'unanimité

D'effectuer les virements suivants :

1 458 256,33 €

- Du chapitre 21 compte 2151 (dépenses) sur le chapitre 041 compte 2151 (dépenses)
- Du chapitre 13 compte 13241 sur le chapitre 041 compte 13241 (recettes)

7. Forêt – Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Madame le maire donne la parole à M. Alexandre GROSS, adjoint au maire qui précise :

Lors de l'assemblée général des communes forestières d'Alsace a été évoquée la réforme de la facturation électronique en forêts publiques à compter du 1^{er} septembre 2026. Dans ce cadre, l'ONF se propose gratuitement de déposer les factures des ventes de bois sur la plateforme chorus et d'en faire le suivi.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de WEITBRUCH est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

8. Patrimoine – cession du 6 rue de Brumath

Madame le maire précise que nous ne disposons pas de tous les éléments pour soumettre le point à la délibération. Il est de ce fait **RETIRE**

9. Travaux – city stade – détermination de l'emplacement

Rappel des faits :

- Le 25 mars 2025 : validation, par l'ancien conseil municipal, de la réalisation d'un city stade et d'un terrain de basket 3 x 3 pour des travaux estimés à 114 626 € HT,
- Le 10 février 2026 : mise en ligne de l'appel d'offres avec une date limite de réception le 25 février 2026,
- Le 3 mars 2026 : signature par la commune du contrat avec l'entreprise HUSSON pour un montant de 149 127,31 € HT soit 178 952,77 € TTC.

- Le 20 mars 2026 : choix par la commune des dernières options (couleurs du revêtement,) avant le lancement de la production, délais de production : 6 semaines, durée des travaux : 2 semaines

Madame le maire expose :

Nous avons décidé de suspendre la date de début des travaux afin de redéfinir son emplacement qui ne paraissait pas des plus judicieux.

Le maître d'œuvre a été sollicité pour étudier la faisabilité d'autres emplacements dans l'espace Strieth.

3 hypothèses sont étudiées :

1. L'emplacement prévu initialement qui ampute la piste hippique et est en vue directe de la salle 1 et 2 du Millenium,
2. L'espace vert entre le bâtiment et le terrain de football synthétique (non dédié à une activité spécifique) dans l'emprise actuelle de l'espace footballistique Léonard Specht,
3. Le pré à côté du Millenium (côté cuisine),

Les divers scénarios ont été examinés en commission réunie le 6 mai 2026.

Après concertation des riverains et des associations concernées lors de la réunion du 28 mai 2026, les deux premiers emplacements reçoivent un avis défavorable des riverains et du FCW en raison respectivement des potentielles nuisances sonores et d'une hypothétique gestion de désagréments lié à sa proximité.

Aussi, Madame le maire propose de retenir l'emplacement n° 3 : le pré à côté du Millenium (côté cuisine). Les points forts de cette proposition sont :

- le bruit est minimisé au maximum car le Millenium fait écran
- il n'y a pas d'éclairage le soir derrière le Millenium
- une zone d'ombre sous les arbres à proximité permettra l'installation de bancs pour les parents, la famille, ...-
- une mise en œuvre du city stade et du terrain de basket 3 x 3 dans le sens de la longueur permet de préserver un espace suffisant pour les futures infrastructures pour le basket-ball.

A noter qu'une vidéo-surveillance paraît inévitable sur le site et au Millenium au vu des dégradations constatées dernièrement.

OTTMANN Yannick

Exprime le souhait concernant la vidéo surveillance, que Mme le maire exerce son pouvoir de police de manière stricte et ferme dès le début pour éviter les débordements que ce soit au niveau des dégradations ou de la circulation qui sont craints par les riverains.

Mme le maire

Confirme être dans cette ligne de conduite et que le sujet de mise en œuvre de la vidéo surveillance reste encore à étudier et à définir.

SCHAEFFNER Camille

Précise que lors de la réunion de concertation du 28 mai dernier, un avis défavorable avait aussi été émis pour l'emplacement n° 3 par la société hippique et les riverains.

Mme le maire

Précise que pour la société hippique, aux dires de son président, il n'y avait pas d'opposition pour cet emplacement et que pour les riverains il y avait un avis défavorable pour les emplacements 1 et 3 mais qu'il fallait choisir un lieu et que le lieu qui recueillait le meilleur compromis était à son sens le n° 3.

Divers sujets ont été abordés par plusieurs conseillers municipaux notamment : les éventuelles incivilités des enfants et des adultes, la circulation et le stationnement des voitures rue Strieth (entre la rue des

bleuets et le giratoire devant les installations footballistiques), la relation de la commune avec les associations du village, le fonctionnement de ces dernières et l'implantation de la future installation pour le basket.

BIRGEL Jean François

Demande si l'ancien terrain de football, rue de l'eau sera condamné quand le city stade sera mis en fonction.

Mme le maire

Précise que la réflexion reste à mener sur ce point.

SUSS Jean-Marc donne une explication de vote pour le groupe minoritaire :

« Notre groupe va s'abstenir sur cette délibération, non pas parce qu'il est opposé au projet de city stade, bien au contraire, nous soutenons pleinement la réalisation de cet équipement initié lors du dernier mandat et attendu par les enfants et les jeunes de notre commune.

En revanche, nous estimons que le nouvel emplacement retenu n'est pas forcément le plus pertinent. En effet, la configuration du terrain, en pente pourrait engendrer des surcoûts d'aménagement. Par ailleurs, cette implantation coupe l'accès au grand terrain depuis le parvis du Millenium, ce qui constitue selon nous, un inconvénient.

Nous reconnaissons cependant que ce choix présente également des avantages réels, qui ont motivé la décision de la majorité.

Il est désormais essentiel de finaliser rapidement ce dossier afin que la jeunesse puisse bénéficier dans les meilleurs délais de cet équipement sportif très attendu. »

WALTER Carole

Demande si le vote peut se faire à bulletin secret.

Mme le maire

Précise que d'ici l'adoption dans les 6 mois (27 septembre) d'un règlement du conseil municipal, l'ancien reste en vigueur et qu'il est précisé que la règle est le vote à main levée avec indication des votes à moins qu'un tiers des conseillers ne fassent la demande.

Mme le maire demande « qui est pour un vote à bulletin secret ? » aucun conseiller ne se manifeste. Il y aura donc un vote à main levée.

OTTMANN Yannick

Revient sur les explications de vote du groupe minoritaire concernant l'éventuel « surcoût » engendré par l'emplacement proposé, en précisant que le surcoût qui sera engendré pour le projet ne sera pas forcément lié à la pente du terrain mais de manière certaine à la vidéo surveillance qui n'est pas incluse dans le projet initié par l'ancienne équipe.

WALTER Carole

Demande à Mme le maire si le mail du FCW allait être diffusé comme elle l'avait indiqué lors d'une réunion précédente, par ce qu'elle a été interpellée par un membre du FCW sur le contenu du mail.

Mme le maire

Précise qu'après relecture, le mail lui est adressé personnellement et que de ce fait elle n'allait pas le diffuser sachant que l'ensemble du FCW est au courant du contenu.

HOERNEL Maegan

Demande s'il est vrai que le FCW a laissé entendre qu'il n'organiserait pas les festivités du 14 juillet si le city stade était implanté dans l'espace du foot,

Madame le maire

« Il y a eu des sous-entendus »

GELDREICH Isabelle

« Ce n'est pas caché, j'ai eu des échanges avec des personnes du comité qui disaient que si le city stade s'implantait au foot : « on démissionne tous, il n'y a plus de comité » »

WALTER Carole

« C'est juste du chantage et des menaces »

Mme le maire

Précise par rapport à ce courrier que lors de l'assemblée générale du FCW, elle a déclaré au comité que « la teneur du courrier est inadmissible pour moi, c'est du chantage et que j'étais très déçue. »

Elle précise qu'elle attend la décision de ce soir du conseil municipal et que si l'emplacement derrière le millenium était voté, elle répondra au FCW que ce n'est pas à cause du chantage (menace d'une démission collective du comité) que ce choix a été fait.

« Par contre, et je m'engage à ce sujet, les relations de la commune avec les associations et le fonctionnement des associations sera remis à plat et au clair pour toutes les associations »

TEMWA Jean-Claude

Tient à préciser que quand il est arrivé dans la commune, la première association que l'a accueilli était le club de football et qu'il ressentait l'esprit de partage du club, il y a 20 ans.

Aujourd'hui il est déçu par le FCW quant à sa manière de procéder et de communiquer avec la commune. Il aurait souhaité que lors de la réunion de concertation avec les riverains, 4 – 5 membres du comité soient présents et expriment leur point de vue et qu'ils demandent un entretien avec Mme le maire plutôt que d'envoyer un mail. Il constate que depuis la mise à disposition des nouvelles installations, le FCW se replie sur lui-même, même pour le nettoyage de printemps où à l'époque il participait au nettoyage dans le village, aujourd'hui il reste dans l'enceinte des installations. Il regrette le manque de participation à la vie communale.

Il précise aussi qu'il s'est exprimé au FCW pour donner son ressenti et demander qu'il communique autrement, « de se parler simplement ». Il ajoute « ça m'a beaucoup blessé, parce que j'aime le foot (FCW), et que personne n'a changé d'opinion, on peut être contre mais on n'envoie pas un mail ... on est appelé à se parler, ... Il faudra être vigilant sur la communication, ... ».

Comme il n'y a plus de question, Mme le maire propose de passer au vote, elle précise pour que ce soit clair pour tout le monde que « s'il ne devait pas y avoir de majorité ce soir, se pose la question du city stade, est ce qu'on le fait ou on ne le fait pas ? et après il faudra choisir un autre endroit, on retardera ce projet-là ».

Après délibération, le conseil municipal **DECIDE**

Par 9 voix POUR

(MATZINGER Françoise, WAELDIN Jean-Claude, SCHAEFFNER Camille, RIEHL Dominique, BIRGEL Jean François, SCHNEIDER Jeannine, OTTMANN Yannick, KREBS Christel, GELDREICH Angèle)

7 voix CONTRE

(GOTTRI Alexandre, GROSS Alexandre, WALTER Carole, GRASSER Gaëtan, TEMWA Jean-Claude, ANTON TOSTAIN Laëtitia, HOERNEL Maegan)

7 abstentions

(KOST Emile, PFRIMMER Jean-Marc, KOST Véronique, MULLER Elodie, SUSS Jean-Marc, MUSSLIN Nicolas, GELDREICH Isabelle)

- De retenir l'emplacement n° 3 pour l'implantation du city stade et du terrain de basket 3 x 3 : le pré à côté du Millenium côté cuisine, les deux projets l'un derrière l'autre avec le terrain de basket côté rue
- De charger Madame le maire d'entreprendre toutes les démarches en ce sens,

- De préciser que la dépense est inscrite au budget primitif 2026,
- De charger Madame le maire de solliciter les subventions auprès des divers organismes dont le projet pourrait bénéficier,
- D'autoriser Madame le maire à signer tous les documents administratifs et comptable correspondants.

10. Rapport d'activité 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Madame le maire précise que le rapport a été transmis avec la convocation et la note de synthèse.

Elle attire l'attention sur le tri qui est mal fait par 26 % des personnes et que la conséquence est un surcoût de 70.000 € / an qui est réparti sur l'ensemble des redevables. L'idée est à l'étude de mettre des puces sur les poubelles et d'identifier les mauvais trieurs pour les pénaliser en cas de récidive.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2025.

11. Questions Diverses – Informations - dates à retenir

Questions diverses : néant

Informations :

Mme le maire

Rappelle que le magazine *Weitbruch actu* est disponible dans la salle du conseil pour être distribué. Alexandre GOTTRI s'est chargé de l'organisation de la distribution, une distribution lundi et mardi de préférence.

OTTMANN Yannick

Tient à préciser à ce sujet que certains ont répondu présents pour distribuer et d'autres non. Il comprend qu'on puisse avoir une excuse valable ou un imprévu, mais qu'il y a 23 conseillers municipaux.

Il rappelle que tous sont élus et tous représentent la population et que si chacun prenait en charge un petit quartier cela éviterait à certains d'avoir 200 magazines à distribuer.

Mme le maire

Informe que les journées de fortes chaleurs, la salle Bartholdi, climatisée, est ouverte à partir du 6 juillet du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 pour les personnes les plus fragiles. De l'eau fraîche sera mise à disposition.

Dates à retenir :

DIVERS	Séances du conseil municipal en 2026 (prévisions)
Lundi 13 juillet : festivités pour la Fête nationale RDV à 19h15 pour la cérémonie au monument aux morts puis le défilé avec les associations, les sapeurs-pompiers et la musique « les sandhose »	Jeudi 24 septembre Jeudi 5 novembre Vendredi 11 décembre

Madame le maire clôt la séance à 20h35.

Délibérations transmises en Sous-préfecture le 10 juillet 2026. Délibérations mises en ligne sur le site internet le 10 juillet 2026



Madame le Maire,
Angèle GELDREICH

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "A. Geldreich".



La secrétaire de séance,
Marie-Thérèse WEISBECKER

